



Informations du doyenné de Valenciennes



● Journée Mondiale des Pauvres 2024

A l'occasion de la journée mondiale des pauvres voulue par le Pape François, les mouvements de solidarité du diocèse nous invite à une journée fraternelle le dimanche 17 novembre 2024, de 10h00 à 17h00 à la maison du diocèse à Raimés. Au programme : des ateliers très divers, une messe et un goûter partagé.

● 60 ans de la restauration du diaconat permanent

A l'occasion de cet anniversaire, pour mieux faire connaître le diaconat permanent, la mission des diacres, le rôle des épouses, les diacres du diocèse invitent les catholiques du diocèse à se rassembler le samedi 23 novembre prochain de 9h à 17h à l'Institution Saint-Jean à Douai pour une journée de fête.

● Aumônerie des jeunes pro

Une rencontre hebdomadaire est proposée pour les jeunes travailleurs (jusqu'à 35 ans) tous les mercredis soir à partir de 19h au 8 rue St Jean à Valenciennes. Repas et partage avec l'accompagnement d'un prêtre.

● A voir sur YouTube @CatholiquesenValenciennois

A l'occasion de la Toussaint et de la mémoire des défunts, l'équipe de communication du doyenné a réalisé une série de vidéos mettant en lumière la pastorale des funérailles. Nous irons à la rencontre du père Bertrand Estienne qui nous parlera du sens des funérailles chrétiennes mais aussi de différents acteurs de nos paroisses : accompagnateurs, célébrants, choristes, ... qui nous partageront ce qu'ils vivent dans ces missions.

RDV sur <https://www.youtube.com/@CatholiquesenValenciennois>

● Le Denier de l'Eglise

Le Denier de l'Eglise est l'unique ressource qui permet au diocèse de rémunérer les prêtres et les salariés de l'Eglise. Grâce aux Denier, les prêtres peuvent être disponible à 100% pour la Mission. Au niveau diocésain, à la date du 31 Aout, la situation reste particulièrement inquiétante. Les fonds collectés sont en baisse de -6% pour l'ensemble du diocèse par rapport à la même période 2023. Plus encore : le nombre de donateurs continue à chuter -12.70%.

Nos paroisses sont dans la même tendance que l'ensemble du diocèse. Merci à celles et ceux qui ont déjà donné, merci à vous qui allez marquer votre appartenance à l'Eglise par votre participation. Vous pouvez participer soit par une participation ponctuelle mais pour ne pas oublier vous pouvez opter par un prélèvement régulier. Si vous êtes imposable, vos dons sont déductibles à hauteur de 66 % de leur montant, dans la limite de 20 % de votre revenu net imposable. Plus de renseignements et participation dans les enveloppes roses disponibles dans les églises ou sur www.donner.cathocambrai.com